



**DECISION N° 065-2024**

**Portant validation du devis de la société SIBOUEST pour l'acquisition d'ordinateurs**

[Madame le Maire de la Ville de Bernay],

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le devis de la société SIBOUEST en date du 27/02/2024 pour l'acquisition d'ordinateurs.  
Considérant que la proposition de la société SIBOUEST est économiquement la plus avantageuse ;

**DECIDE :**

De valider le devis de la société SIBOUEST pour l'acquisition d'ordinateurs, d'un montant de 14 595,00 € HT.